



COLLOQUE AVEC LA PRESSE du 4 mai 1979

Embargo 4 mai 1979
12 h 00

LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE

EXPOSE INTRODUCTIF

de

M. Bernard de TORRENTE,
président du groupe de travail ad hoc
"Intégration sociale des étrangers dans les
villes et les communes" et membre du
comité de la Fédération suisse des bourgeoisies

* * *

Les communes, dans lesquelles Suisses et immigrants cohabitent et se retrouvent quotidiennement, aussi bien pendant leur travail que durant leurs loisirs, peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans les efforts entrepris pour mieux intégrer les étrangers. La Fédération suisse des bourgeoisies en est consciente. Aussi s'est-elle associée sans réserve aux travaux que nous vous présentons aujourd'hui. Elle est très reconnaissante à la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers (CFE) et à son secrétariat d'en avoir pris l'initiative et d'y avoir participé de façon décisive.

Notre groupe de travail s'est fixé deux objectifs:

./.

- d'abord de convaincre les communes qui n'ont pas encore un responsable de ces problèmes d'en désigner un;
- ensuite de fournir à ce responsable un instrument de travail facile à consulter, aussi complet, clair et maniable que possible, aisément adaptable aux changements à prévoir et à des conditions locales diverses.

Les nombreuses communes dans lesquelles un travail très important s'est déjà réalisé apprécieront aussi, nous l'espérons, ce manuel qui leur facilitera la tâche.

Il se présente sous forme d'un classeur, constitué de feuillets mobiles. Le premier chapitre traite de la responsabilité communale, en relève les principaux domaines, recommande la nomination d'un responsable dans toutes les communes, les grandes communes étant par ailleurs invitées à prendre, suivant les circonstances, des mesures plus étendues (par ex. la désignation d'un délégué aux problèmes des étrangers n'appartenant pas à l'exécutif). Ce chapitre contient notre opinion sur les tâches d'un tel service, des suggestions sur son organisation. Celle-ci doit naturellement s'adapter aux circonstances, en particulier à la grandeur de la commune. Le service responsable des étrangers doit collaborer avec tous les organismes, en particulier les communautés de travail pour les problèmes des étrangers et toutes les personnes de bonne volonté, qui sont et resteront précieux.

Suivent:

- un lexique,
- les textes législatifs concernant les étrangers,
- des résumés des principaux rapports de la CFE qui contiennent un nombre important de suggestions pratiques pour le travail d'intégration,
- un répertoire d'adresses.

Enfin une place est réservée à des appendices ainsi qu'à la documentation personnelle de chaque utilisateur.

Précisons que les chapitres "Législation" et "Adresses" peuvent être avantageusement complétés de cas en cas par des textes législatifs cantonaux (le cas échéant aussi communaux) ainsi que par un répertoire d'adresses de services et d'institutions communaux et cantonaux.

Le responsable du service communal des étrangers aura ainsi toujours sous la main un exposé pratique et détaillé de ses tâches, des indications sur l'endroit où il trouvera des informations complémentaires.

Ce vade-mecum sera aussi utile à tous ceux qui s'occupent déjà des étrangers: communautés de travail, assistants sociaux, responsables scolaires, hôpitaux, etc.

Le manuel est édité en allemand, en français et en italien. Il sera vendu au prix de revient de fr. 15.- l'exemplaire, prix qui ne couvre que les frais d'impression et de reliure.

Nous pouvons compter pour sa diffusion sur une lettre de recommandation de M. le Conseiller fédéral Kurt Furgler, sur la collaboration des départements fédéraux intéressés, des associations faïtières des villes, communes et bourgeoisies, des communautés de travail, de l'Office de la science et de la recherche, de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique. Nous espérons être soutenus par tous les gouvernements cantonaux, dont beaucoup nous ont déjà assuré leur appui.

Certes, notre manuel est loin d'être complet ni parfait, nous en sommes conscients. Aussi accueillerons-nous avec intérêt les remarques, suggestions et critiques qu'il provoquera. Nous nous efforcerons d'en tirer profit pour l'améliorer. Il sera aisé de remplacer certains feuillets, aussi bien pour s'adapter aux changements de la législation ou d'autres circonstances que pour compléter ou perfectionner certains textes. Nous nous efforcerons aussi de soutenir l'intérêt éveillé par cette édition.

Notre reconnaissance va particulièrement à M. Ryter, excellent président du comité de rédaction.

La presse, la radio et la télévision peuvent nous aider grandement en faisant connaître et comprendre notre démarche,

en facilitant la diffusion de ce manuel. Nous espérons pouvoir compter sur leur bienveillance et leur soutien et nous les en remercions d'ores et déjà.

* * *